## GE Healthcare

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Rabbit Ig, HRP-linked Whole Ab, Donkey, 1 ml

Numéro de catalogue NA934-1ML

Description du produitNon disponible.Type de produitLiquide.Autres moyens d'identificationNon disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation dans les laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurGE Healthcare UK LtdHeures ouvrablesAmersham Place08.30 - 17.00

Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA England +44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** GE Healthcare Europe GmbH 01 69 35 67 00

24 Avenue de L'Europe FR-78140 Velizy-Villcoublay

Organisme de conseil/centre antipoison national

**France** Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10

Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28 Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48 Fax: +33 1 40 05 41 93 E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue Non applicable.



Référence 25005179

Date de validation 12 Novembre 2014

Page 1 de 11

Composants d'écotoxicité

inconnue

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification

Dangers pour la santé humaine Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Prévention Porter des gants de protection. Éviter de respirer les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne

devraient pas sortir du lieu de travail.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou Intervention

d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Stockage Non applicable.

Élimination Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales,

nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one

[No. CE 220-239-6] (3:1); mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et

2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

Mélange

|                              |              |   | Classi     | <u>ification</u>                     |      |  |
|------------------------------|--------------|---|------------|--------------------------------------|------|--|
| Nom du produit/<br>composant | Identifiants | % | 67/548/CEE | Règlement (CE) n° 1272/2008<br>[CLP] | Туре |  |
|                              |              |   |            |                                      |      |  |



Référence 25005179

Date de validation 12 Novembre 2014

Page 2 de 11

Rabbit Ig, HRP-linked Whole Ab, Donkey, 1 ml

| 5,   | , ,,                                   |            |  |   |  |
|--|--|------------|--|---|--|
| melange de:<br>5-chloro-2-méthyl-2H-<br>isothiazol-3-one [No. CE<br>247-500-7]; 2-methyl-2H-<br>isothiazol-3-one [No. CE<br>220-239-6] (3:1); mélange<br>de:<br>5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one<br>[No. CE 247-500-7] et<br>2-méthyl-4-isothiazolin-3-one<br>[No. CE 220-239-6] (3:1) | CAS: 55965-84-9<br>Index: 613-167-00-5 | 0.005 - 0. | 1; R23/24/25<br>C; R34<br>R43<br>N; R50/53       | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H311<br>Acute Tox. 3, H331<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |  |
| de:<br>5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one<br>[No. CE 247-500-7] et   |  |            |  | Aquatic Acute 1, H400   |  |
| ,  |  |            | Voir section 16 pour le texte                    | Voir section 16 pour le texte   |  |
|  |  |            | intégral des phrases R<br>mentionnées ci-dessus. | intégral des mentions H<br>déclarées ci-dessus.   |  |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières

supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture

ou un ceinturon.

Contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver

abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à

fond avant de les remettre.

Ingestion Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une

l'exterieur et la maintenir au repos dans une position ou elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne

est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque

supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur



Référence Page 3 de 11

25005179 Date de validation 12 Novembre 2014



Ingestion

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les

pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection

individuelle adapté.

Pour les secouristes Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les

matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le

personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution

de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.



Référence

Page 4 de 11

Version 7

25005179



## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

Solutions spécifiques au secteur

industriel

Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

## DNEL/DMEL

Aucune DEL disponible.

#### **PNEC**

Aucune PEC disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.



Référence

Page 5 de 11

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée des lors qu'une évaluation du indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections

<u>Protection de la peau</u>

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée,

est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il

est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser Protection corporelle

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en

fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un

spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de Protection respiratoire

protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de

l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

État physique Liquide. Couleur Brun. [Pâle] Odeur Non disponible. Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Point de fusion/point de Non disponible. congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair Non applicable. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible. Durée de combustion Non applicable. Vitesse de combustion Non applicable. Limites supérieures/inférieures Non disponible.

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité(s) Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-octanol/

Non disponible.

Température d'autoinflammabilité

Non disponible.

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Propriétés explosives N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

Propriétés comburantes Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.



Référence

Page 6 de 11

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses

composants.

Le produit est stable.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.
 10.5 Matières incompatibles Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition Dans des

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux

ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant   | Résultat | Espèces | Dosage   | Exposition |
|--|----------|---------|----------|------------|
| Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |          | Rat     | 53 mg/kg | -          |

Conclusion/Résumé

Non disponible.

## Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant   | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition   | Observation |
|--|----------|---------|-----------|--------------|-------------|
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) |          | Humain  | -         | 0.01 Percent | -           |

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

 $\underline{\text{Toxicit\'e sp\'ecifique pour certains organes cibles} - \text{exposition unique}}$ 

Non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

## Danger par aspiration

Non disponible.



Référence

Page 7 de 11

25005179



Informations sur les voies

voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation

d'exposition probables

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Aucune donnée spécifique. Ingestion Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation

rougeur

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés

Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

## Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Généralités Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition

ultérieure à de très faibles niveaux

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable. **vPvB** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.



Référence 25005179

Page 8 de 11

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des

déchets

Précautions particulières

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

|  | ADR/RID         | ADN             | IMDG           | IATA           |
|--|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU                                  | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| 14.2 Nom d'expédition<br>des Nations unies       | -               | -               |                | -              |
| 14.3 Classe(s) de<br>danger pour le<br>transport | -               |                 | -              | -              |
| 14.4 Groupe<br>d'emballage                       | -               | -               | -              | -              |
| 14.5 Dangers pour<br>l'environnement             | Non.            | Non.            | No.            | No.            |
| Autres informations                              | -               | -               | -              | -              |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.



Référence

25005179



Page 9 de 11

Date de validation 12 Novembre 2014

Annexe XVII - Restrictions

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains

Indéterminé.

Non inscrit

Non inscrit

<u>Autres Réglementations UE</u>

articles dangereux

Inventaire d'Europe Substances chimiques sur liste

noire

Substances chimiques sur liste

prioritaire

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction

Non inscrit

Intégrées de la Pollution) - Air

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau Non inscrit

## **Directive Seveso II**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso II.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: Non

concerné

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau I de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau II de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit tableau III de la Convention sur les

armes chimiques

chimique

15.2 Évaluation de la sécurité Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

## Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification     | Justification     |
|--------------------|-------------------|
| Skin Sens. 1, H317 | Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H abrégées

H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. H318

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Référence

25005179

Date de validation 12 Novembre 2014

Texte intégral des classifications

TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3 [CLP/SGH] Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331

TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3

TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 Eye Dam. 1, H318 Skin Corr. 1B. H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des phrases R

abrégées

R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34- Provoque des brûlures.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications

[DSD/DPD]

T - Toxique C - Corrosif

N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression 20 Mai 2015 Date d'édition/ Date de révision 12 Novembre 2014 Date de la précédente édition 21 Mars 2014

Version

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence

25005179

Page 11 de 11 Date de validation 12 Novembre 2014